

# **COMPTE RENDU DE SÉANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

**09/02/2015**

L'an deux mille quinze et le neuf février à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

**Présents**: MM. R. PLA, C. CHAPRON, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, N.ARNOUX, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, X.LOUGARRE, J.TUBERT, J.M.VIDAL

**Absents excusés**: J.MALLEA (procuration C.CHAPRON) D.FIGUERES (procuration N.ARNOUX), G.LAFONT (procuration R.PLA)

**Secrétaire de séance**: J.BALLANEDA

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr Pla rappelle à l'ensemble des élus présents l'importance de leur statut et de leur rôle dans la collectivité. En Mars 2014, ils ont été élus en faisant abstraction de leur appartenance politique et pour leurs engagements en faveur du village et ses habitants. Il faut unir les forces et les compétences de chacun pour défendre l'intérêt supérieur de la commune. Sur ces mots, Mr Pla conclu en demandant à chacun de ne pas hésiter à intervenir en cas de désaccord ou de questionnement sur les orientations communales. En effet, le Conseil Municipal se réunit régulièrement pour discuter de l'avenir d'Ortaffa où chacun a le droit de donner son avis.

Mr Pla demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

### **FINANCES DE LA COMMUNE**

Mr Pla rappelle la visite en janvier dernier du Secrétaire Général de la Préfecture de Perpignan venu découvrir la commune et ses projets futurs. Ce dernier a été très touché par l'accueil qui lui a été fait par les élus et les représentants des associations du village. Il a été très sensible à la politique menée depuis de nombreuses années par la commune sur la gestion à l'euro près des dépenses et sur la maîtrise des investissements. Sa visite a été rapportée à Madame la Préfète qui souhaite à son tour rencontrer le Maire et les élus et découvrir Ortaffa, modèle de gestion communale aux dires du Secrétaire Général. Mr Pla propose d'étudier la demande de Mme la Préfète et de l'inviter lors d'une inauguration future.

Mr Pla poursuit en rappelant les deux projets d'investissement de la commune qui portent sur les ateliers municipaux et les futures salles communales. Leurs constructions devraient s'échelonner sur 2 voire 3 ans. Afin, d'avoir une visibilité sur la santé financière de la commune, Mr Pla a commandé une étude financière auprès du conseiller de la Caisse d'Epargne qu'il a présenté à la commission finances en janvier dernier. Il en ressort que pour maintenir un autofinancement que la commune se contraint chaque année à maintenir voire augmenter, il serait plus raisonnable de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000 euros pour financer les futurs projets sus visés et maintenir le fond de roulement actuel. Ce nouvel emprunt n'alourdira pas l'endettement communal, puisque trois autres prêts vont être soldés en 2015 équivalent à une annuité de 16000 euros auxquels nous devons ajouter la compensation de la CCACV correspondant à deux emprunts pour une annuité de 17 000 euros. En cumulant ces deux annuités cela correspond à une annuité de 33 000 euros. Ainsi l'effort supplémentaire à trouver est de 11 000 euros par an. Trois banques ont été sollicitées pour une simulation d'emprunt de 800 000 euros, seules deux ont répondu et l'annuité proposée est de 44 000 euros. Nous attendons pour la semaine prochaine la dernière proposition. Si l'effort semble important il sera largement compensé par la politique municipale du non renouvellement des départs en retraite (F.ROGER et C.CHEVALIER). Ainsi, Ortaffa réaliserait ses projets d'investissement nécessaires à sa croissance future

sans impacter son endettement et en augmentant son autofinancement. Les trois propositions d'emprunt seront représentées lors du vote du budget 2015.

### **VOIRIES COMMUNALES**

Plus que jamais les communes doivent réduire leurs dépenses et trouver de nouvelles recettes sans modifier la fiscalité communale. Mr Pla propose de mandater le cabinet Leduc Géomètre Expert pour vérifier toutes les voiries communales (publiques et privées) afin de s'assurer qu'aucun lotissement n'ait été oublié. Il faut rappeler que la longueur des voiries entre en compte dans le calcul de la DGF (une des principales ressources des communes).

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT AVOCAT DE LA COMMUNE**

L'avocat de la commune nous a fait parvenir le contrat de renouvellement de ses prestations pour l'année 2015. Le montant de ses honoraires reste inchangé et ce depuis 2011. Le montant du contrat s'élève à la somme de 6600,00 € HT payable en deux fois. Mr Pla soumet au vote le renouvellement du contrat.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **PERSONNEL TITULAIRE**

Madame Elisabeth LLORI peut être promue au grade d'adjoint technique de 1ere classe compte tenu de son ancienneté et de sa position première au tableau d'avancement. Mr Pla propose de valider sa promotion et de créer le poste en conséquence et soumet au vote cette nomination.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

Mr Claude Chevalier a demandé à faire valoir ses droits à la retraite par courrier. Un arrêté du maire a été pris en ce sens. Mr Pla propose de ne pas renouveler le poste pour le moment et suggère que cela soit rediscuté lors d'un prochain conseil municipal. Une réorganisation des équipes devra se mettre en place comme cela a été le cas lors du départ à la retraite de Mme Françoise Roger.

### **MARCHE AIRE DE JEUX**

Le marché de mise à niveau du terrain de l'aire de jeux et la création de parking est passé en commission appel d'offres en décembre dernier. L'entreprise retenue est COLAS pour un montant HT de 45 947,52 € contre 53698,58 € proposé par Eiffage Constructions, seules entreprises ayant soumissionné.

Après présentation des offres, Mr Pla soumet au vote la proposition de Colas

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **ACQUISITION TERRAIN**

Mr Pla rappelle que le terrain qui accueillera la future aire de jeux appartient à la société Les Terrasses du Canigou. Ce terrain va être transféré à la commune sous une offre unilatérale de concours. Consciente que l'apport d'une population jeune nécessite des investissements en équipements scolaires et extrascolaires, la société a souhaité transférer à la commune une parcelle située en face le groupe scolaire pour contribuer à y aménager l'aire de jeux composée d'un parc d'enfants et d'un stade multisports. Mr le Maire demande à ce que l'assemblée présente valide le transfert de ce terrain en tant qu'offre unilatérale de concours et l'autorise à signer l'acte de transfert et tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce transfert.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **ZAC LES ESCOUMELLES**

La commune a validé le 25 février 2014 le lancement d'une concertation préalable à la création d'une ZAC dans la zone les Escoumelles située au dessus de l'actuel lotissement les Terrasses du Canigou. La procédure est assez longue et nécessite de respecter un calendrier précis d'exécution. En septembre 2014, la Dreal avait été

consultée pour avis quant à l'étude environnementale de la ZAC. Sa réponse positive a nécessité une mise à disposition au public de cette étude et de cet avis qui s'est terminée le 15 janvier dernier. Aujourd'hui, afin de poursuivre la création de la ZAC il nous est nécessaire de valider plusieurs décisions et étapes.

Tout d'abord, il est nécessaire de délibérer sur le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de la ZAC.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

Cette décision induit la validation de la création de la ZAC les Escoumelles

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

La prochaine étape étant le lancement de la consultation des futurs aménageurs, il est nécessaire de créer une commission dédiée à cette consultation.

Sont proposés: C.CHAPRON, J.MALLEA, J.BALLANEDA, A.DABASSE, X.LOUGARRE, J.TUBERT

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

Dernière décision à prendre au sujet de la ZAC les Escoumelles le choix du mode de mise en oeuvre de la ZAC et le lancement de la procédure de consultation pour la concession d'aménagement.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

#### **PLU – DEROGATION AUPRES DU SCOT**

Mr Pla explique que la réunion de ce jour au SCOT Littoral Sud avait pour objet la demande de dérogation d'Ortaffa quant à l'ouverture à l'urbanisation de deux nouvelles zones. Le Scot a émis un avis favorable pour une zone celle des Escoumelles, considérant celle des Olivardes comme non vitale pour la commune dans le soucis du respect du droit à l'urbanisation des communes voisines. C'est une décision qui relance ainsi la procédure d'élaboration du PLU tout en impactant les projets des résidences pour personnes âgées.

#### **SCOT LITTORAL SUD**

Afin de siéger en tant que membres au sein du SCOT il est nécessaires l'élire deux délégués, qui obligatoirement doivent être les délégués communautaires à savoir Mr R.Pla titulaire et Mme C. Chapron suppléante.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

#### **FUTURE SALLE POLYVALENTE – SALLES COMMUNALES**

Afin de permettre une continuité dans la construction des deux projets interdépendants (ateliers/salles communales) Mr Pla propose de lancer un marché de consultation pour la maîtrise d'oeuvre pour la salle polyvalente et autres salles communales.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

#### **PROCEDURE COMPTABLE**

Afin de permettre le paiement des entreprises dont les opérations sont liées à l'investissement, Mr Pla demande à ce que soit autorisé le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Cette décision sera valable chaque année.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **DEMANDE DE DETR POUR ATELIERS MUNICIPAUX**

Une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la délibération prise en décembre dernier pour une demande d'aide financière auprès de la Préfecture. Cette demande de subvention est dénommée DETR et le terme doit être exactement repris dans la délibération. Ainsi, Mr Pla demande à ce que soit reprise la délibération après correction de l'intitulé.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **RESEAU PLUVIAL**

Mr Pla rappelle qu'il est une obligation pour les communes d'assurer l'entretien des réseaux d'eau pluviale et que cet entretien nécessite un suivi annuel. Pour ce faire il propose de mettre en concurrence différentes entreprises spécialisées dans le domaine. L'objet de la consultation portera sur le curage du réseau actuel, la création de plans de recollement du réseau et un contrat d'entretien annuel. L'assemblée valide la proposition du maire.

## **SECURITE DU VILLAGE**

La préfecture doit envoyer fin février le protocole sur la participation citoyenne afin de pouvoir ainsi mettre en place le service. Les élus et les référents seront conviés ensuite à une réunion en mairie avec la participation de la gendarmerie pour la mise en place du protocole.

Suite aux derniers échanges avec la PM et les élus d'Elné sur les nouvelles informations règlementaires, Mr le maire propose de réfléchir au recrutement dans un premier temps d'un ASVP. Cette question sera à nouveau discutée en prochain conseil municipal pour lancer l'appel à candidatures et créer le poste.

## **AGENDA ACCESSIBILITE DES ERP**

Depuis le 1er janvier 2015 tous les établissements recevant du public doivent respecter les obligations de mise en conformité de leurs locaux pour l'accueil des PMR. Il est demandé aux communes de mettre en place un agenda de mise en conformité de tous ses établissements.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **ASSOCIATIONS**

Le comité des fêtes d'Ortaffa a été dissout et les membres ont souhaité faire don à la commune de la somme de 1211,61 €. Afin de pouvoir accepter cette somme la commune doit délibérer. L'association avait procédé au virement avant la décision du conseil municipal qu'il faut à ce jour régulariser.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **CDC ALBERES COTE VERMEILLE**

Le conseil municipal doit délibérer sur les décisions des transferts de charges des nouvelles communes ayant intégré la CCACV en 2014. Cela concerne Bages, Elné et Ortaffa. Il doit être aussi validée la décision du transfert des charges pour Collioure dans le cadre de la compétence jeunesse récemment transférée à la CCACV.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DEFIBRILATEUR**

Le SDIS propose de former de nouveaux élus et agents dans le cadre de l'utilisation du défibrillateur installé sur la commune. Mme Cambou doit se rapprocher du SDIS pour en connaître les modalités et ainsi désigner lors d'un prochain conseil les élus et agents volontaires.

### **TRAVERSEE DU VILLAGE**

Les travaux ont démarré le 06 janvier dernier et pour le moment aucun retard ni problème sur le chantier. Les entreprises se réunissent une fois par semaine et un compte rendu des réunions est transmis en mairie.

#### **VEHICULE**

Mr Pla propose de réfléchir au remplacement de l'actuel C15 arrivé en fin de vie. Il souhaiterait un véhicule hybride ou électrique et informe qu'une consultation sera lancée après le vote du budget. Mr L.AUCHERE sera en charge de ce dossier.

#### **CHEMINS VICINAUX**

Le Maire de Collioure, suite aux dégâts des inondations de novembre 2014, souhaiterait voir se créer un service communautaire pour l'entretien des chemins vicinaux. Cela semble être une très bonne idée allant dans la direction de la mutualisation des services. Le sujet devrait être évoqué en conseil communautaire pour être ensuite validé en conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

J. TUBERT

J.M.VIDAL